

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pau, le 9 mai 2022

Réouverture du service des urgences et du SMUR du Centre Hospitalier d'Oloron Sainte Marie à compter de mercredi 11 mai 9h

Dans un contexte de difficultés de recrutement de personnel médical, le service des urgences du Centre Hospitalier d'Oloron Sainte Marie a été contraint de fermer temporairement son service d'urgences ce week-end.

La direction du Centre hospitalier d'Oloron et l'ARS Nouvelle-Aquitaine ont recherché des solutions afin de pouvoir revenir le plus rapidement possible à un fonctionnement normal, et répondre aux inquiétudes de la population. Grâce à la mobilisation de la direction et des équipes médicales et paramédicales en place, il a été possible de consolider les plannings de garde et garantir ainsi la sécurité des prises en charge aux urgences. Le SAU va donc pouvoir rouvrir, de manière pérenne, le mercredi 11 mai, 9 heures.

| Urgences sous tension : faites le 15 !

Les urgences ont vocation à prendre en charge les urgences vitales qui nécessitent une réponse immédiate. Face aux tensions rencontrées par les établissements de santé actuellement, **il est important de rappeler à tous qu'avant de se rendre aux urgences, il est préférable de contacter le 15.**

L'ARS déploie une campagne de communication et met l'accent sur quelques grands principes contribuant à un recours adapté au système de santé :

1/ En journée, sauf en cas d'urgence, je contacte mon médecin

Il s'agit, en particulier, de rappeler le rôle pivot du médecin traitant dans le parcours de soins coordonné du patient. Ainsi, en journée, les patients sont invités à contacter en priorité leur médecin traitant (sauf en cas d'urgence vitale), afin de ne pas saturer les services d'urgences

2/ La nuit, le week-end ou en cas d'urgence, j'appelle le 15

La nuit, le week-end ou en cas d'urgence, les patients sont invités à contacter le 15 avant d'aller aux urgences. L'appel préalable au 15 permet, grâce à la régulation assurée par des médecins libéraux et hospitaliers, de bien orienter le patient par rapport à son besoin de prise en charge. Ainsi, en fonction de l'analyse de la situation, le patient pourra :

- Bénéficier de conseils médicaux au téléphone ;
- Ou être orienté vers le médecin de garde ;
- Ou être dirigé vers les urgences de l'hôpital ou de la clinique ;



- Ou faire l'objet de l'envoi d'une équipe médicale sur place.

Face à l'urgence, ayons les bons réflexes

L'application de ces grands principes est de nature à garantir une bonne orientation des patients et à contribuer ainsi à désengorger les services d'urgences, en limitant le nombre de patients se présentant spontanément dans ces services pour des motifs qui ne relèvent pas de l'aide médicale urgente.

CONTACT PRESSE

ARS Nouvelle-Aquitaine

06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr